

Comité consultatif permanent sur la LSTS
Notes de la réunion n° 02
29 juin 2023

Participants :

Présidente – Michelle Mendes (StatCan)
Maj Daniel Denis, directeur adjoint intérimaire (Affaires mondiales Canada)
Mathieu Benoit (Ressources naturelles Canada)
Andrew Davidson (Agriculture et Agroalimentaire Canada)
Joanne Gabrynowicz (Mississippi University, É.-U.)
Sarah Gallagher (Université Western)
Brian Gallant (Espace Canada)
Alex Kaptein (Airbus Defense & Space, Allemagne)
Eric Laliberté (Agence spatiale canadienne)
Wade Larson (EarthDaily)
Gordon Rigby (Macdonald Dettwiler and Associates)
Brian Statham (ministère de la Défense nationale)
Christine Tovee (Wyvern)

Absent :

Wesley Wark (Centre pour l'innovation dans la gouvernance internationale)

Observateurs :

Estelle Chou (Affaires mondiales Canada)
Gordon Deecker (observateur invité)
Stephanie Ferraira (Macdonald Dettwiler and Associates)
Thomas Gillon (Affaires mondiales Canada)
Ruby Szpeflicki (SatCan)

Résumé :

La présente réunion du Comité consultatif permanent est la deuxième d'une série de réunions prévues. La présente réunion porte sur le tableau de contrôle de sensibilité présenté dans la mise à jour à venir du document intitulé *Loi sur les systèmes de télédétection spatiale (LSTS) – guide de demande de licence d'exploitation* et sur les données ouvertes.

Ordre du jour – 29 juin 2023 :

1. Mot de bienvenue
2. Excusés/Affaires nouvelles/Approbation de l'ordre du jour
3. Administration
4. Sujet n° 1 Tableau de contrôle de sensibilité pour les missions de télédétection spatiale
5. Sujet n° 2 Données ouvertes
6. Sujet n° 3 Réglementation des petits satellites
7. Futurs sujets possibles
8. Affaires nouvelles
9. Table ronde
10. Ajournement

1. Mot de bienvenue

- La présidente ouvre la réunion en souhaitant la bienvenue à tous les membres.
- Présentations des invités :
 - Stephanie Ferraira, de Macdonald Dettwiler and Associates.
 - Gordon Deecker, observateur invité.
 - Ruby Szpeflicki, de StatCan, qui agit à titre d'adjoint à la présidente.

2. Excusés/Affaires nouvelles/Approbation de l'ordre du jour

- Weskey Wark s'excuse de son absence.
- Affaire nouvelle soulevée :
 - Intention d'utiliser la bande X pour le réseau 5G et son incidence sur la communauté de la télédétection spatiale.
- Le Comité approuve l'ordre du jour.
- Les notes de la réunion n° 1 seront adoptées lors de la prochaine réunion (n° 3).

3. Administration

- Flux de discussion (c.-à-d. sujets) :
 - Limiter chaque réunion à trois (3) points de discussion.
 - Si le point de discussion n° 3 ne peut être couvert, il deviendra le point de discussion n° 1 lors de la prochaine réunion.
 - Les membres examineront les « futurs sujets possibles » (point n° 7 à l'ordre du jour) afin d'établir la priorité des cinq (5) prochains points de discussion.

4. Sujet n° 1 Tableau de contrôle de sensibilité pour les missions de télédétection spatiale

AMC présente le contexte du tableau de contrôle de sensibilité :

- Ce tableau est le résultat d'une rétroaction du Comité consultatif spécial sur la LSTS, de l'examen indépendant de 2022, d'autres ministères (AM) et de l'expérience de l'Initiative canadienne CubeSats.
- Le tableau s'appuie sur la résolution du système comme approche préliminaire pour déterminer si le demandeur peut utiliser un processus de demande simplifié.
- D'autres considérations relatives aux demandes comprennent les suivantes, sans toutefois s'y limiter : qui est le demandeur; où sont transférées les données; où se trouvent les stations au sol internationales et le centre de commande des missions; les relations internationales du Canada et les préoccupations en matière de sécurité nationale.
- Le processus de demande simplifié pourrait réduire certaines conditions de délivrance de licence relatives aux données du système.

Commentaires des membres du Comité :

- Sur quoi se fondent les numéros de résolution figurant dans le tableau C1 préliminaire de l'annexe?
 - Selon AMC, ces chiffres représentent des échéances préliminaires qui sont prises en considération par l'organisme de réglementation, ainsi que le responsable de la mission, l'objectif de la mission spatiale, les antécédents du demandeur en matière de conformité (le cas échéant), etc.

- Pour que les données soient classées comme « non sensibles », elles devraient être libres et ouvertes et ne pas être distribuées à des entités sanctionnées, et les images ne devraient pas être prises au-dessus de zones bloquées.
 - AMC explique que la LSTS n'interprète pas la loi portant sur les sanctions, mais que l'annexe 6 d'une licence indique clairement les zones restreintes et la distribution de ces données AMC rappelle que d'autres lois fédérales doivent être respectées.
- La classification des données jugées non sensibles suggère que l'accès à ces données n'est pas contrôlé et constituerait une exemption de catégorie.
- La classification des données jugées sensibles pour le radar à synthèse d'ouverture (SAR) dans son ensemble est trop conservatrice et doit être revue, car les types de résolution varient selon le type de caméra utilisée. Le fait de tout classer comme « sensible » aurait une incidence sur la viabilité d'une mission et aurait des implications commerciales pour l'industrie.
 - AMC demande aux membres du Comité de lui proposer une valeur que le Ministère pourra prendre en considération et qui pourrait être appliquée expressément à la « ligne de sensibilité » d'un système SAR.
- Bien qu'il ne soit pas nécessaire d'élargir les entrées du tableau, il est suggéré d'ajouter l'infrarouge proche, l'imagerie thermique et les distinctions par longueur d'onde.
- Les données collectées dans la « haute atmosphère » devraient également être ajoutées en tant que catégorie d'images.
- Il est nécessaire de clarifier le fait que le système d'identification automatique (AIS) est sensible lorsqu'il est cartographié, mais qu'il n'est pas sensible autrement.
- La détection par radiofréquence devrait être prise en compte dans le tableau.
- La dynamique du marché doit être prise en considération, par exemple si des données sont disponibles ailleurs. Par exemple, il y a un décalage entre les données autorisées à être ouvertes ailleurs (comme aux États-Unis) et celles qui ne le sont pas au Canada.
- AMC précise que le tableau de contrôle de sensibilité, qui concerne la sensibilité d'un système de télédétection spatiale, est destiné à fournir aux organismes de réglementation des lignes directrices lors de l'évaluation des demandes de licence et des exigences ou conditions de licences. La sensibilité du système ne fait pas référence au fait que les données sont sensibles ou qu'elles sont ouvertes ou libres.
- La sensibilité d'un système de télédétection spatiale aura des conséquences sur la procédure de demande. S'il est sensible, les consultations seront approfondies et les conditions ou exigences des licences pourront être plus nombreuses.

5. Sujet n° 2 Données ouvertes

Les sujets n° 1 et n° 2 ont été regroupés (AMC avait initialement prévu de faire une présentation distincte sur les données ouvertes). Commentaires exprimés par les membres du Comité sur les données ouvertes lors de la discussion sur le sujet n° 1 :

- Quelle est la place des données ouvertes en vertu de la LSTS? Les données ouvertes suggèrent des exemptions aux contrôles de la LSTS.
 - Selon AMC, les données ouvertes ne sont pas définies dans la *Loi*. Les lignes directrices du Conseil du Trésor définissent les données ouvertes et AMC suit ces lignes directrices. AMC appuie le point de vue selon lequel les données sont profitables lorsqu'elles sont rendues plus ouvertes, mais elles ne sont pas librement ouvertes (conformément aux lignes directrices du Conseil du Trésor).

- D'autres considérations peuvent être mises en place pour permettre aux données de devenir « ouvertes », telles que la latence, l'utilisation de la résolution et l'âge des données.
- Les données ouvertes soulèvent des questions économiques.
- La « politique de science ouverte » contient des références et des principes internationalement reconnus auxquels on pourrait faire référence.
- On propose de s'inspirer des circulaires d'orientation de la National Oceanic and Atmospheric Administration (NOAA) (Administration océanique et atmosphérique nationale) pour résoudre la question des données ouvertes. [Ce processus implique la création de groupes de travail au sein de l'Advisory Committee on Commercial Remote Sensing (ACRES) (comité consultatif sur la télédétection commerciale) pour traiter de questions précises qui sont récentes ou que les règlements américains n'abordent pas; le travail est transmis à l'US Department of Commerce (département du Commerce des États-Unis), puis à la NOAA par l'intermédiaire de circulaires d'orientation].

6. Sujet n° 3 Réglementation des petits satellites

En raison de contraintes de temps, le sujet n° 3 n'a pas été abordé lors de cette réunion. Il sera donc traité comme sujet n° 1 lors de la prochaine réunion.

7. Futurs sujets possibles

On demande au Comité d'examiner la liste des sujets potentiels à prendre en considération. Le Comité souhaite poursuivre les sujets suivants :

- a. Réglementation des petits satellites
- b. Définition de données ouvertes
- c. Structure de gouvernance
- d. Mise à jour de la circulaire sur les procédures à l'intention des clients (CPC) 2

8. Affaires nouvelles

Un membre du Comité présente l'affaire nouvelle suivante concernant l'accès des opérateurs de la 5G à la fréquence de la bande X :

- La communauté 5G cherche à accéder à la fréquence de la bande X. Si elle y parvient, cela aura un effet négatif sur la communauté de la télédétection (limitation ou perte de la bande X).
- La bande X est largement utilisée par les scientifiques. Les autres utilisateurs sont les radars de contrôle du trafic aérien et les radars de combat militaires.
- En juin 2023, lors de la réunion de la Commission interaméricaine des télécommunications (CITEL), le Brésil a présenté une proposition soutenue par 10 pays d'Amérique latine qui permettrait une utilisation étendue de la bande X pour les opérations 5G.
- Les États-Unis et le Canada (par l'entremise de leurs agences spatiales) sont opposés à l'utilisation de la bande X pour la 5G.
- On suggère qu'il serait utile que les membres du Comité communiquent avec leurs personnes-ressources de la communauté de la télédétection en Amérique latine pour expliquer à quel point il est essentiel de maintenir l'accès à la bande X, et ce, avant la réunion d'août 2023 et la conférence mondiale des radiocommunications en novembre 2023 (à Dubaï).

- Le membre qui a soulevé cette question propose de présenter des diapositives aux fins de sensibilisation, et un autre membre propose de communiquer avec des homologues d'organisations scientifiques.

9. Table ronde

Aucun sujet

10. Ajournement

On convient de tenir la prochaine réunion en septembre. AMC proposera des dates potentielles.

La réunion est ajournée.